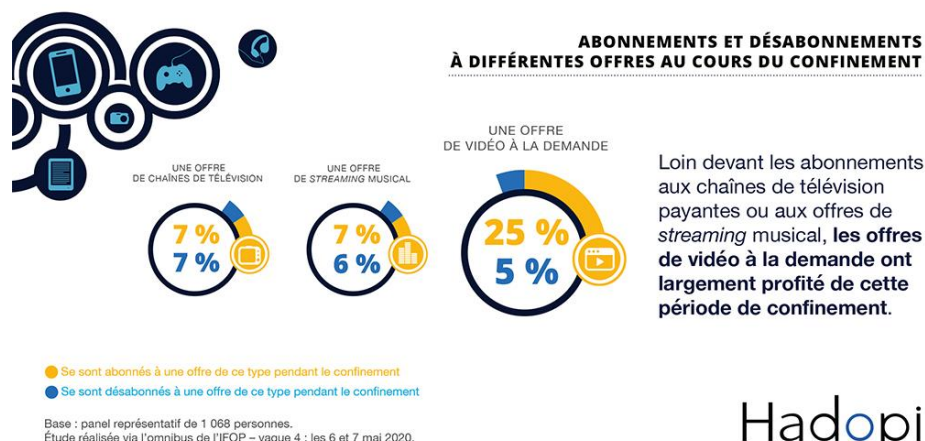


Selon un sondage Hadopi, 25 % des internautes déclarent s'être abonnés à une offre de vidéo à la demande pendant la période de confinement

Initiée par l'Hadopi au titre de sa mission d'observation des usages sur Internet, la 4^{ème} vague du baromètre sur *Les pratiques culturelles à domicile en période de confinement** montre que le pourcentage d'internautes ayant accès à un abonnement payant de vidéo à la demande (VàDA) atteint désormais 49 %, un pourcentage en constante hausse après huit semaines de confinement (43 % après six semaines de confinement, 44 % après quatre semaines de confinement et 46 % en début de confinement), et largement supérieur à celui observé en 2019 (36 % - *Baromètre Hadopi de la consommation 2019*).

Pendant la seule période de confinement, un nombre important de nouveaux abonnés à une offre de VàDA a pu être constaté (25 % des internautes), tandis que le nombre des internautes résiliant leur abonnement s'avérait faible (5 %). Le taux d'abonnés à une offre de chaînes de télévision payante (22 %) et celui à une offre de musique (18 %) restent stables. 46 % des consommateurs de biens culturels ont déclaré avoir utilisé de nouvelles offres d'accès à des biens culturels en ligne.



Après huit semaines de confinement, le niveau de consommation illicite de biens culturels dématérialisés se situe à un niveau proche de celui relevé au printemps 2019 (26 %). Si 27 % des internautes français consomment de façon illicite des biens culturels, 61 % d'entre eux affirment consommer ces biens uniquement de façon légale, un taux stable depuis le milieu de la période de confinement mais toujours plus fort qu'à la même période en 2019 (56 % - *Baromètre Hadopi de la consommation 2019*).

La période de confinement semble ainsi avoir permis le développement de la consommation légale, puisque 33 % des consommateurs illicites indiquent avoir davantage consommé de manière légale des biens culturels dématérialisés par rapport à l'avant confinement. 60 % d'entre eux affirment n'avoir pas changé la nature de leur consommation concernant les six biens culturels étudiés (musique, films, séries, jeux vidéo, livres et presse en ligne) et seulement 6 % déclarent avoir augmenté leur consommation illicite d'un ou plusieurs biens culturels.

Les sites de *streaming* apparaissent toujours comme le moyen privilégié pour accéder de façon illicite aux œuvres culturelles en ligne : ils sont utilisés par 48 % des internautes ayant des pratiques de consommation illicite d'un ou de plusieurs biens culturels (45 % après six semaines de confinement). 32 % de ces consommateurs illicites ont recours à des convertisseurs, 30 % à des sites de téléchargement direct (*direct download*) et 17 % à des réseaux pair à pair (*peer to peer*).

Après huit semaines de confinement, la consommation des biens culturels dématérialisés reste toujours très élevée : ainsi, 88 % des internautes français disent avoir consommé des œuvres en ligne.

Accéder à l'étude complète

***Note méthodologique**

- Etude quantitative en ligne de type omnibus réalisée pour l'Hadopi par l'Ifop, les 6 et 7 mai 2020, auprès d'un échantillon national de 1068 individus, représentatif (selon la méthode des quotas) des internautes français de 15 ans et plus.

Pour mémoire

- Réalisation de la 3^e vague les 22 et 23 avril 2020
- Réalisation de la 2^e vague les 8 et 9 avril 2020
- Réalisation de la 1^{ère} vague les 26 et 27 mars 2020
- Début du confinement le mardi 16 mars 2020.

A propos de l'Hadopi

Depuis 2009, l'Hadopi agit en faveur de la protection et de la diffusion de la création sur Internet. Elle lutte contre le piratage en ligne de l'ensemble des œuvres culturelles protégées par un droit d'auteur dans les domaines de l'audiovisuel, de la musique, du livre numérique ou du jeu vidéo. Chaque jour, l'Hadopi accompagne les internautes vers des usages culturels responsables et respectueux du droit d'auteur.

Contact presse

Caroline Cesbron
06 22 17 34 46 / 07 63 72 48 93
caroline.cesbron@hadopi.fr